

DELIBERATION N° 70/2014 du 20 juin 2014

**Désignant les délégués du Conseil Municipal de HUAHINE
et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

En sa séance du 20 juin 2014 convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, par lettre n°6/CONV/CM/2014 du 11 juin 2014, sous la présidence du Maire, avec Mademoiselle Moeata TAEREA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et la Circulaire NOR/INTA/1411886C du 02 juin 2014 ;
- Vu** l'arrêté n°HC/719/DIRAJ/BRE du 11 Juin 2014, portant modification de l'arrêté n° 1453 CM du 24/10/2013, fixant, pour chaque commune et commune associée, le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et suppléants à désigner ou à élire à l'occasion de l'élection des sénateurs du dimanche 28 septembre 2014 ;

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux deux (2) derniers visas, il a convoqué l'ensemble des membres du Conseil Municipal de HUAHINE afin de désigner ses délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir suivi les directives et les procédures de la circulaire susvisée, les différents scrutins effectués commune-associée par commune-associée ont permis la parfaite désignation de l'ensemble desdits délégués et desdits suppléants :

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : Le Conseil Municipal a procédé, dans un premier temps, à la désignation des délégués de chacune des huit (8) communes-associées de la Commune de HUAHINE.

Sur les vingt neuf (29) membres présents et représentés, ont ainsi été désignés délégués :

Commune associée	Nbre de délégués à désigner	Ont été désignés		
		NOM	Prénom	Nbre de voix
FAIE	1	MALATESTE	Antonio	
MAEVA	3	MAITERAI	Richard	
		CHEOU	Ronald	
		HOPARA	Nano	
FARE	5	LISAN	Marcelin	
		FAAHU	Tatiana	
		LEMAIRE	Gaston	
		FANIU	Erick	
		TAEREA	Moeata	
FITII	3	ROURA	Nicole	
		BUARD	Mathilde	
		MOU SIN	Gaéton	
MAROE	3	TUIHANI	Georges	
		TEPA	Eremoana	
		TUIHANI-TEHEIURA	Romain	
HAAPU	3	CHONG	Claude	
		GIBERT	Pitori	
		LEFORT	Bernard	
PAREA	3	TUIHANI	Eugène	
		MAI	Rosine	
		MAI	Daniel	
TEFARERII	1	TAAROAMEA	Bruno	
TOTAL	22			

.../...

Article 2. Le Conseil Municipal a procédé, dans un second temps, à la désignation des suppléants aux délégués désignés et présentés à l'article 1^{er} :

Sur les vingt neuf (29) membres présents et représentés, ont ainsi été désignés suppléants :

Commune associée	Nbre de suppléants à désigner	Ont été désignés		
		NOM	Prénom	Nbre de voix
FAIE	3	FAATAUIRA	Camille	
		FIRUU	Christophe	
		RIAUDEL	Karl	
MAEVA	3	TEHAAMANA	Clothilde	
		TEFAATAUMARAMA	Timiona	
		TEFAATAUMARAMA	Marietta	
FARE	3	HEITAA	Dorida	
		TEREMATE	Tania	
		TEMAIANA	Etienne	
FITII	3	TEMAURI	Jean-Marie	
		TEPA	Gérard	
		ROURA	Isabelle	
MAROE	3	PUUPUU	Ataria	
		HAUMANI	Delano	
		PANI	Jenny, Uratua	
HAAPU	3	KUI SAN	Jean	
		BARRIER	Jean-Claude	
		TIIHIVA	Juliette	
PAREA	3	VIRIHIA	Patricia	
		PAA	Octave, Rua	
		TEATA	Raita	
TEFARERII	3	TUMARAE	Grégoire	
		TEURURAI	Noël	
		TEURURAI	Stanley	
TOTAL	24			

.../...

Article 3: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.



Vingt-neuf (29) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Le Maire,

Marcelin LISAN



<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 29	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 29 dont 0 pouvoir	le 24 JUIN 2014
Abstentions : 0	et publication ou notification
Exprimés : 29	du 24 JUIN 2014
Votes pour : 29	De Maire,  Marcelin LISAN
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	